Communiqué de presse
18 mai 2016

Etude exclusive MMA[1]

Le risque routier : un danger sous-estimé par les dirigeants de TPE/PME

75 % des dirigeants n'ont pas conscience que le risque routier est la première cause d'accident mortel en entreprise. En conséquence, peu d'actions de prévention des risques routiers peuvent être mises en place auprès des salariés. C'est ce qui ressort de l'étude menée par MMA auprès des dirigeants d'entreprises de moins de 50 salariés[1].

Constat : il est urgent de sensibiliser ces chefs d'entreprises au risque routier. Seule une meilleure information leur permettra d'instaurer des solutions efficaces.

La route, première cause de mortalité en entreprise

Chaque année, 50 000 accidents en entreprise sont dus au risque routier. **Avec 386 décès en 2012, il est responsable de 44 % des décès au travail, en faisant la première cause d'accident mortel[2].** Le risque routier professionnel comprend à la fois les accidents de missions (115 décès en 2012) et les accidents de trajets domicile-travail (271 décès en 2012).

L'étude montre que ce danger est sous-estimé puisque **seul 1 dirigeant de TPE/PME sur 4 classe le risque routier professionnel au premier rang** (25 %).

Elle signale également une **méconnaissance de ces chefs d'entreprise quant à leur responsabilité lors d'un accident de la route impliquant un salarié**. Seuls 62 % savent que leur responsabilité peut être engagée sur les trajets de mission du salarié. Cette proportion diminue à 37 % pour les trajets domicile-travail. Parmi ceux admettant que leur responsabilité puisse être engagée, 51 % pensent être sanctionnables d'une amende et 37 % d'une peine de prison.

En cas d'infraction routière de leurs salariés, **56 % des dirigeants déclarent assumer le PV reçu et payer l'amende**. 65 % des dirigeants sont d'ailleurs défavorables à la dénonciation par l'employeur du salarié ayant commis une infraction routière. **Une attitude qui, partant le plus souvent d'une bonne intention, peut s'avérer contre-productive en déresponsabilisant le salarié.**

Des actions de prévention des risques routiers trop rares

Découlant de cette méconnaissance, la mention du risque routier dans le document unique est encore rare. **Seuls 21 % des dirigeants de TPE/PME l'ont inscrit dans ce document.**

L'étude pointe également une carence notable au niveau des actions de prévention mises en place. **83 % des dirigeants n'ont mené aucune action au sein de l'entreprise.** Ce sont donc moins de 2 entreprises sur 10 qui se sont investies dans cette démarche à l'heure actuelle. C'est dans le BTP (38 %) que la politique de prévention est la plus répandue, tandis qu'elle n'est mise en place que dans 1 entreprise sur 10 dans le secteur des services.

Par ailleurs, **lorsque des actions de prévention du risque routier sont instaurées, celles-ci relèvent davantage de la vérification que de mesures de fond**. Ainsi, 2 types d'actions se détachent largement des autres : la **vérification régulière des véhicules mis à disposition des salariés (89 %)** et/ou du permis de conduire des salariés avant leurs premiers déplacements professionnels (75 %). En termes d'information et de sensibilisation, la moitié des chefs d'entreprise diffusent des messages de prévention à leurs salariés (51 %) ou ont mis en place une charte des bonnes pratiques au volant (50 %) mais **les sessions de formation au risque (33 %) ou les journées de sécurité routière (17 %) sont moins pratiquées**.

De la même façon, **peu de moyens humains et financiers sont alloués à la sensibilisation au risque routier**. Parmi les dirigeants d'entreprise ayant mis en place des actions de prévention, seuls 29 % les ont assignées aux missions d'un ou plusieurs salariés. 19 % des dirigeants y consacrent un budget ponctuel et seulement **8 % un budget annuel**.

Une perspective timide de sensibilisation au risque routier pour le futur

Les chefs de TPE/PME n'ayant pas mis en place d'actions de prévention du risque routier expliquent en premier lieu ne pas y avoir pensé (dans 53 % des cas), résultat qui traduit un manque de mise en lumière de ce type de risque. A noter que le manque de moyens ne paraît pas justifier cette absence d'action de sensibilisation dans les entreprises (manque de temps : 12 % ; de finances : 5 % ; d'implication des salariés : 3 %).

Le peu de dispositions des chefs d'entreprise à mettre en place des actions de prévention du risque routier à l'avenir semblent confirmer cette tendance. En effet, **seuls 4 % d'entre eux ont planifié des actions de cet ordre pour l'année 2016.** Les plus enclins à engager cette démarche sont ceux qui l'ont déjà fait par le passé (18 %).

Concernant leurs souhaits en matière d'accompagnement pour mieux prévenir le risque routier dans leur entreprise, **46 % des chefs d'entreprise n'expriment aucune attente**. **Pour les autres dirigeants, c'est d'abord la mise à disposition de supports d'informations qui est recherchée sur cette thématique**, à hauteur de 34 %, avec notamment l'idée d'une réunion de sensibilisation aux risques routiers (22 %). Les actions de prévention (charte de bonne conduite, vérification de l'état du véhicule, test de conduite…), quant à elles, ne sont évoquées que par 14 % des dirigeants.

Une urgence à sensibiliser les chefs de TPE et PME



Les résultats de cette étude démontrent clairement une sous-estimation du risque professionnel routier par les dirigeants des entreprises de moins de 50 salariés.

« Pour prévenir du risque routier en entreprise, ***des solutions existent et certaines sont simples à mettre en place et peu onéreuses*** *: inscription du risque routier professionnel dans le document unique, vérification régulière des véhicules et des permis de conduire des salariés, réduction des déplacements en proposant des alternatives comme le covoiturage, transmission des messages de sensibilisation, instauration d'une charte de bonne conduite ou de formations, notamment pour les gros rouleurs ou les conducteurs déjà accidentés* », commente Stéphane Daeschner, en charge de la prévention des risques routiers chez MMA. **Il y a donc une réelle urgence à informer les dirigeants de TPE/PME de l'importance à agir sur ce risque.**

Pour sensibiliser les dirigeants et les salariés aux risques routiers, MMA propose notamment un webdocumentaire dédié aux professionnels au volant sur son site : www.pros-zerotracas.mma.

Les résultats complets de l'enquête sont disponibles sur simple demande.

[1] *Etude réalisée au téléphone par l'Ifop pour l'assureur MMA du 23 au 31 mars 2016 auprès d'un échantillon de 602 dirigeants d'entreprise, représentatif des entreprises françaises de 1 à 49 salariés. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (taille et secteur d'activité) après stratification par région.*

[2] *Source : Rapport de gestion 2012 de la CNAMTS. Derniers chiffres disponibles sur le risque routier professionnel.*

En savoir plus sur MMA Zérotracas

La vocation de MMA Zérotracas est d'accompagner tous les acteurs de la route (piétons, automobilistes et 2 roues) au quotidien avec des informations accessibles et disponibles où que l'on soit. Aujourd'hui, Zérotracas, c'est un site Internet et mobile d'informations www.zerotracas.com, une Web TV www.zerotracas.tv, plusieurs applications iPhone / iPad (Zérotracas, PanoTracks, ASSR 1&2, BSR, formation 125), des applications Android (ASSR 1&2, BSR, formation 125) et des applications Facebook.